

Intervenant en « explication de vote » sur le projet de loi « ELAN » (Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique), Jean-Pierre Sueur a, de nouveau, défendu la cause de l'architecture.

Il a dénoncé le fait que le recours aux architectes ne serait plus que facultatif pour la construction de logements sociaux. Il a insisté sur le fait que leur rôle est pourtant essentiel pour construire des logements sociaux de qualité. Il a regretté toutes les dérogations désormais possibles, en matière d'architecture.

Il a également insisté sur le fait que la forte réduction des prérogatives des architectes des bâtiments de France (ABF) serait préjudiciable à la défense du patrimoine – pourtant devenu grande cause nationale –, tout en soulignant l'importance d'une écoute et d'un dialogue constructifs entre les ABF et les maires.

>> [Lire son intervention en séance](#)